

**VILLE DE BRUXELLES**  
**Urbanisme – Plans et autorisations**  
Monsieur G. MICHIELS, Directeur  
Centre Administratif  
Boulevard Anspach, 6  
**B - 1000 BRUXELLES**

V/Réf : 29G/13  
N/Réf. : AVL//KD/BXL-2.2375/s.546  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

**Objet : BRUXELLES. Square Gutenberg, 17. Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.**  
*(Dossier traité par Mme C. Lheureux.)*

En réponse à votre lettre du 18/11/2013, en référence, reçue le 22/11/2013, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 04/12/2013.

La demande concerne une maison unifamiliale datant de 1898 située dans la zone de protection des squares et des biens classés du square Gutenberg 5, 8, 19. La maison figure également à l'inventaire du patrimoine immobilier de Bruxelles.

La demande vise la division et la transformation de la maison en quatre logements. Les travaux prévoient notamment l'extension de la maison en façade arrière avec terrasses et bardage en cèdre. De nouveaux velux seraient placés en toiture.

A l'examen des plans, il apparaît que les interventions projetées n'auraient pas d'impact sur le contexte patrimonial environnant. S'il y a lieu, la DMS formulera en commission de concertation des remarques qu'appelle la demande (ex : respect strict des prescriptions RRU, pas de seconde rangée de velux en toiture).

Le cas échéant, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet. Si ces conditions sont retenues dans l'avis de la Commission de concertation, il appartiendra à l'autorité délivrant le permis d'urbanisme de surveiller le suivi à donner à ces conditions.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme S. Valcke (+ par mail Mmes S. Valcke, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger, MM. Th. Wauters, H. Lelièvre) ;  
- A.A.T.L. – D.U. : Mme B. Annegarn ;  
- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme et du Patrimoine (par mail) ;  
- Commission de concertation (par mail).